

**Interpellation Philippe Ducommun - Espace Schengen : Entrée en vigueur de Schengen et délégitation de tâches sécuritaires par le Canton de Vaud au service des gardes-frontière suisses**

*Développement*

Le 12 décembre 2008, l'accord de Schengen est entré en vigueur et la presse a mentionné que certains cantons frontaliers romands auraient trouvé un accord avec la Confédération afin de délégituer certaines tâches de sécurité au service des gardes-frontière suisses.

*Questions :*

Nous demandons au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Le Canton de Vaud a-t-il ou entend-il délégituer certaines tâches de sécurité aux gardes-frontière ?
2. Quelles sont les tâches de sécurité que le Canton de Vaud pourrait au besoin délégituer au corps des gardes-frontière ?
3. La mise en vigueur des accords de Schengen va-t-elle contraindre le Canton du Vaud, dans le domaine essentiel de la sécurité, à une réorganisation, à des abandons de souveraineté ?

*Ne souhaite pas développer.*

Lausanne, le 16 décembre 2008.

(Signé) *Philippe Ducommun*